



**ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE
DU PAYS DE MONTBELIARD**

FFSA

17^{ème} Rallye du Pays de Montbéliard

1/2 octobre 2021

Date de
réception

N° de COURSE

FORFAIT : L'organisateur remboursera, avec déduction variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter à l'épreuve sous réserve qu'une demande écrite parvienne à l'organisateur. La retenue sera de 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve et 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Demande d'engagement			Nom propriétaire	
Pilote		Co-Pilote	Marque	
Nom			Modèle	
Prénom			Cylindrée exacte	
Adresse			Groupe et Classe	
CP/Ville			FRC	4X4
Date de naissance			SUPER 1600	KIT CAR
Lieu de naissance			N° Passeport	
Tél/Portable			Fiche homologation	
Email			Immatriculation	
N° Licence			Les concurrents déclarent avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et en accepter toutes les conditions. Ils certifient que les renseignements portés sur la demande d'engagement sont exacts.	
Nom ASA			Ne pas omettre de faire établir une autorisation par le propriétaire du véhicule lorsque celui ci ne vous appartient pas	
Code ASA			Fait à:	
Permis n°			Le:	
Préfecture de			Ci-joint la somme de 330 € Tarif pour les équipages non ASA PM 305 € Tarif pour les équipages 1 membre ASA PM 280 € Tarif pour les équipages 2 membres ASA PM Chèque à l'ordre de l'ASA PM A retourner avant le 24 septembre 2021 à minuit, cachet de la poste faisant foi à : ASA PM 3 rue du temple 25750 AIBRE	
Délivré le				
Signatures				
Visa Technique	Visa Administratif	Mode de règlement		
		Espèces :		
		Chèque :		